



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS REALISE 2016 ET PRIMITIF 2017

COMMUNE DE LARAJASSE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Budgets CCAS et ZA BEL AIR*
- V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

I. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année. Il respecte les principes budgétaires suivant : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur (le maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

L'approbation des comptes 2016 et le budget 2017 ont été votés le 23 Mars 2017 par le Conseil Municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien de la vie communale.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles et bâtiments...), des dotations versées par l'Etat et diverses subventions.

En 2016, la Commune a perçu 1 732 063,46 € de recettes de fonctionnement (1 261 972 € hors opérations purement comptables liées aux cessions d'actifs).

Et le budget primitif élaboré pour 2017 prévoit des recettes de fonctionnement pour 1 218 500 €.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles constituées par les dépenses d'entretien et de consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts et les salaires du personnel municipal.

En 2016 ces dépenses se sont élevées à 1 339 889,22 € (869 797 € hors opérations liées aux cessions d'actifs et résultat comptable).

Et pour l'année 2017, elles ont été prévues à hauteur de 1 023 500 €.

L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses détermine le résultat de la section de fonctionnement et constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer tout ou partie de ses projets d'investissement (par paiement direct et/ou remboursement d'emprunts).

Pour 2016 celui-ci s'est élevé à 392 174,24 € et il est budgété à 195 000 € pour 2017.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement réalisées en 2016 et budgétées en 2017 sont les suivantes :

BUDGET 2017							
SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES			
	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017	
Charges de Gestion	690 800	612 090	713 500	-	-	-	Excédent antérieur reporté (002)
Charges à caractère général (11)	332 800	278 870	354 500	482 000	489 236	494 000	Impôts et Taxes (73)
Atténuations de produits (14)	175 000	170 801	175 000	380 000	380 857	385 000	Taxes foncières et d'habitation
Autres charges de gestion (65)	182 000	161 474	183 000	20 000	26 542	27 000	Fonds de péréquation CDC
Charges exceptionnelles (67)	1 000	945	1 000	82 000	81 837	82 000	Reversements de la CDC
Charges de Personnel (12)	195 000	198 179	230 000	481 000	558 826	519 000	Dotations (74)
Autres	20 000	470 092	20 000	270 000	266 506	260 000	DGF
Dépenses imprévues (22)	20 000	-	20 000	211 000	292 320	259 000	DSR, DNP, Emplois d'avenir, Droits de Mutation et Autres
VNC des actifs cédés (675)	-	442 552	-	68 500	68 927	70 000	Produits des services (70)
Différence sur réalisations (676)	-	27 540	-	135 000	614 666	135 500	Autres Produits
Dotat. amortissements (6811)	-	-	-	130 000	129 109	130 500	Autres produits de gestion (75)
Intérêts de la dette (66)	60 000	59 528	60 000	3 000	10 417	3 000	Atténuations de charges (13)
Intérêts à échéance (66111)	60 000	59 528	60 000	2 000	475 140	2 000	Produits exceptionnels (77) et Différence sur réalisations (776)
Autres charges financières (668)	-	-	-	-	-	-	Immobilisations Corporelles (722)
Virt à la Sect ^o Investissement (023)	200 700	-	195 000	-	408	-	Produits Financiers (76)
TOTAL	1 166 500	1 339 889	1 218 500	1 166 500	1 732 063	1 218 500	
Total hors cessions d'actifs et RF	965 800	869 797	1 023 500	1 166 500	1 261 972	1 218 500	
RESULTAT SF (Autofinancement)				200 700	392 175	195 000	

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux (calculés sur la base des valeurs locatives des biens concernés) pour 2016 et 2017 (Cf. vote du Conseil Municipal du 23 mars de ne pas les modifier) sont de :

- ⇒ Taxe d'habitation : 14,76 %
- ⇒ Taxe foncière : 13,21 %
- ⇒ Taxe foncière non bâti : 36,93 %

Le produit attendu de la fiscalité locale pour 2017 s'élève à environ 385 000 € pour 2017 (versus 380 428 € en 2016).

A noter que la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) n'est pas gérée au niveau de la Commune mais à celui de la Communauté de Communes.

d) Les dotations de l'Etat :

La Dotation Générale de Fonctionnement a été 266 506 € en 2016 et devrait s'établir aux environs de 260 000 € en 2017 (alors qu'elle était de 284 023 € en 2015 et 299 869 € en 2014).

Fort heureusement pour notre budget cette baisse régulière de la DGF a été compensée par d'autres dotations liées à son statut de commune rurale de moyenne montagne.

III. La section d'investissement

a) Généralités

La section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Elles comprennent également la part de remboursement en capital des emprunts.

En recettes : deux grands types de recettes coexistent à savoir d'une part les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ou les cessions d'actifs et d'autre part les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'une nouvelle école, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

Et bien entendu se rajoutent l'autofinancement dégagé l'année précédente par la section de fonctionnement et l'éventuelle souscription de nouveaux emprunts.

Le résultat des exercices antérieurs vient enfin s'additionner aux dépenses ou aux recettes selon qu'il soit négatif ou positif.

Et le solde de ces recettes moins les dépenses constitue naturellement le résultat de la section d'investissement qui vient se déduire (s'il est négatif) ou se rajouter (s'il est positif) aux réserves de trésorerie au même titre que le résultat de la section de fonctionnement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section d'investissement réalisées en 2016 et budgétées en 2017 sont les suivantes :

BUDGET 2017							
SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES			RECETTES			
	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2016	REALISE 2016	BUDGET 2017	
Dépenses d'équipements	1 423 144	412 531	1 632 259	384 041	384 041	831 085	Excédent antérieur reporté (001)
Immobilisations corporelles (21)	265 000	66 671	482 000	200 700	-	195 000	Virt de la SF (021)
Immobilisations en cours (23)	1 158 144	345 861	1 150 259	-	90 000	20 000	Produits des cessions (24)
Remboursement d'emprunts (16)	30 000	27 884	30 000	-	397 092	-	Opérations d'ordre (040/041)
Autres	26 000	397 775	60 000	455 903	460 770	464 174	Dotations (10)
Dépenses imprévues (02)	20 000	-	20 000	140 000	132 543	57 000	FCTVA (10222)
Opérations d'ordre (040/041)	-	397 092	-	10 000	22 323	15 000	Taxe aménagement (10226)&Dons (1025)
Divers (10)	-	-	-	305 903	305 903	392 174	Excédents de Fonctionnement (1068)
Immobilisations Incorporelles (20)	6 000	684	40 000	5 000	353	2 000	Emprunts et dettes assimilés (16)
Subventions versées (13)	-	-	-	-	-	-	Emprunts (1641)
Titres de participations (26)	-	-	-	5 000	353	2 000	Dépôts&cautions reçus+avances (165+238)
Autres Immobilisations Fin. (27)				433 500	337 021	210 000	Subventions d'investissements (13)
				3 500	2 390	87 000	Etat & Etablissements nationaux (1321/2/8)
				165 000	177 885	100 000	Département (1323)
				260 000	150 665	18 000	DETR (1341)
				5 000	6 081	5 000	Amendes de police (1342)
TOTAL	1 479 144	838 190	1 722 259	1 479 144	1 669 276	1 722 259	
RESULTAT SI				-	831 086	-	

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Fin des travaux d'aménagement de la Place des Platanes ;
- Amélioration de l'attractivité touristique (entretien et création de circuits de randonnée, de pistes de ski et raquettes, installations de panneaux signalétiques, aménagements des parcs et des entrées de villages, valorisation des sites de Saint Pierre et de Saint Apollinaire...) ;
- Mise aux normes d'accessibilité des différents villages ;
- Travaux d'entretien et d'amélioration du Pôle d'Animation et de la Mairie ;
- Renouvellement d'un tracteur et de la voiture de nos services techniques.

IV. Budgets CCAS et ZA BEL AIR

La Commune possède deux budgets complémentaires au budget principal :

a) CCAS (Centre Communal d'Action Social) :

Le CCAS a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales...).

Son Budget est indépendant de celui de la Commune mais celle-ci a pour vocation d'apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) si ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses.

Pour 2016 ses dépenses se sont montées à 3 695,92 € (repas aux personnes âgées, achat de poissons pour l'étang de Laffay dont il a la gestion...) pour 4 649,67 € de recettes (vente des cartes de pêche, dons etc...) d'où un résultat positif de 953,75 € venu augmenter d'autant ses réserves qui s'élèvent à ce jour à 2 424,47 €.

Pour 2017 le Budget s'élève à 5 960 €.

b) ZA de BEL AIR :

Initiée en 2012, cette ZA (Zone Artisanale à la sortie du village de Larajasse en direction de Saint Symphorien) de plus de 6 000 m² a connu sa première vente de terrain en 2015 et devrait connaître les suivantes sur 2017.

Son Budget (annexe au Principal) devrait se monter au final aux environs de 325 000 € financés par 150 000 € de ventes desdits terrains, 80 000 € de subventions du Département et donc une prise en charge d'environ 95 000 € par la Commune.

A ce jour l'impact sur le Budget Principal est de 149 540 € (98 545 € en immobilisations financières et 50 995 € en avance CT).

V. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Synthèse :

Le Budget 2017 a été globalement bâti sur les mêmes bases budgétaires que 2016 avec une hausse de l'ordre de 6% des Dépenses (essentiellement Frais de Personnel et charges d'entretien des bâtiments liés à la nouvelle école et aux autres investissements récents), une progression un peu moindre des Recettes (4%) et toujours les mêmes principes de prudence (marge de sécurité de 10% sur les charges comme sur les recettes).

D'où un Résultat de Fonctionnement prévisionnel également du même ordre qu'en 2016 aux environs des 200 000 € qui correspondent bien entendu à un minimum à optimiser.

Au niveau de la Section d'Investissement, du fait des importants projets programmés mais non réalisés sur 2016 (> 500 000 €), le résultat 2017 devrait ressortir fortement négatif aux environs des 900 000 € (d'où un impact équivalent sur la trésorerie) mais correspond en réalité au final à ce qui avait été prévu sur 2 ans.

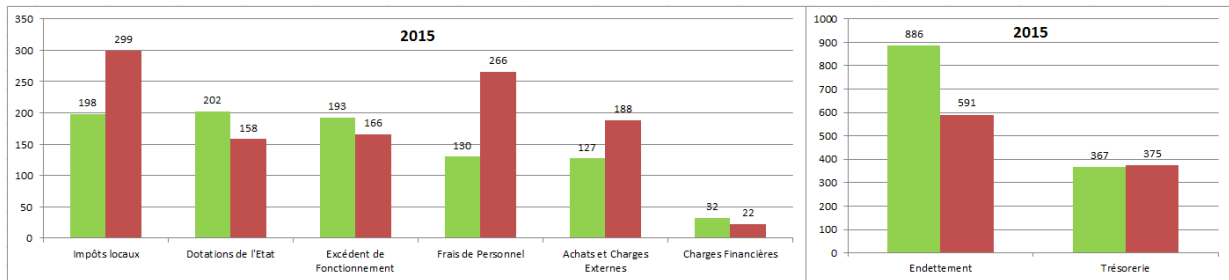
Ainsi, malgré des subventions et FCTVA (= remboursement de TVA) logiquement des plus limités (car calculés sur les dépenses de n-1), nous devrions conserver au moins 450/500 000 € de réserves comptables à fin 2017.

Et donc, même dans l'hypothèse (des plus improbables) de la réalisation de 100% des dépenses de Fonctionnement comme d'Investissement et des Recettes au minimum budgété... nous devrions conserver encore au moins 400/450 000€ de Trésorerie en fin d'année et tout au long de celle-ci.

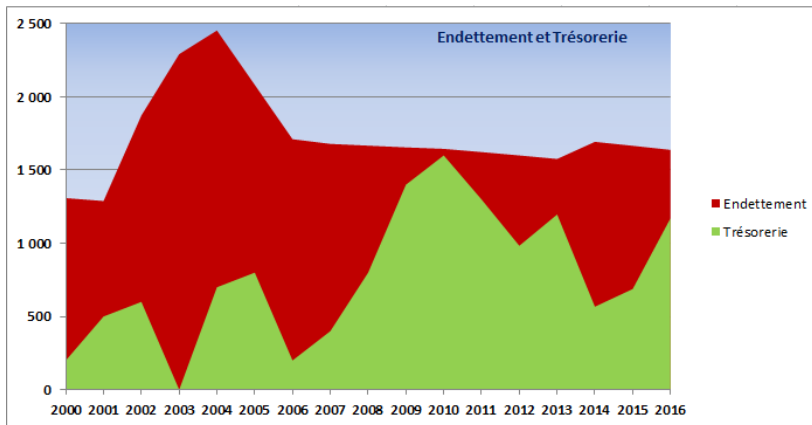
A noter enfin que l'ensemble de ces Budgets a été bâti sur une base inchangée de la fiscalité locale.

b) Principaux ratios et graphiques en comparaison avec les communes de même strate :

Par Habitant (en €) : Larajasse ■ / Moyenne des Communes de même taille ■



c) Etat de la dette et de la Trésorerie :



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Larajasse le 27 mars 2017

Le Maire,
Fabrice BOUCHUT